

## Conseil municipal du 16 décembre 2019

### SEANCE ORDINAIRE

L'an deux mil dix-neuf, le lundi 16 décembre à 20h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Vincent LAUTIER, maire.

#### PRESENTS

Vincent LAUTIER, Nathalie BOUGAIN, Xavier CHALANDON, Sophie DELSIGNORE, Jacqueline DUFOUR, Michèle FOLACHIER, André MUT, Hervé PERONNET, Anne Lise PINTENO, Dominique TALLON, Anthony WILLAUME

#### POUVOIRS

Nathalie TISSERAND à Vincent LAUTIER  
Annie SKRZYPCZAK à Nathalie BOUGAIN  
Michel BADOIL à Sophie DELSIGNORE

#### ABSENTE EXCUSEE

Laury DELAGE

#### SECRETAIRE DE SEANCE :

Nathalie BOUGAIN

#### PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 21 novembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

#### ● Informations préalables

- Signature de l'acte notarié pour l'achat de la parcelle route de Reyrieux à Albine CHALANDON le vendredi 6 décembre 2019.
- Déblocage du prêt relais pour un montant de 350 000 € (Crédit Agricole) dans le cadre de l'extension et construction de la cantine et du périscolaire.
- Déblocage du prêt pour un montant de 20 000 € (Crédit Agricole) dans le cadre de l'extension et construction de la cantine et du périscolaire.
- 9 DIA sur les trois derniers mois ont été déposées : aucune n'a fait l'objet d'une préemption (152 rue de l'Eglise, 405 chemin de la Charité, 63 chemin du Pont de l'Ane (4 DIA), 58 et 178 rue de la Fontaine, 57 rue de la Belle Cordière)

#### ● CCDSV

##### - Conseil communautaire du 25 novembre 2019

- Information sur la vente à venir du tènement ITM (INTERMARCHE) sur la commune de Reyrieux.
- Présentation du projet de réhabilitation de la friche industrielle NATIXIS sur la commune de Trévoux.
- Présentation du projet estacade dans le cadre de la Véloroute 50 à Trévoux
- Approbation des décisions modificative n°2 sur le budget assainissement, zones d'activités, budget principale.

- Approbation des conditions de dissolution du SMICTOM.
- Approbation de la modification du tableau des emplois.
- Autorisation de signature de la convention de mise à disposition de la borne tactile à l'office du tourisme.
- Mise en place d'une tarification pour le musée de cire d'Ars.
- Demande de subvention, déclaration d'intérêt général et dépôt du dossier loi sur l'eau dans le cadre de la restauration de la continuité écologique du morbier sur la commune de Sainte Euphémie.

## **- Compte rendu commission transport et aménagement 12 novembre 2019**

### **1/ Transports scolaires : 2069 élèves inscrits au 17/10 sur 8 établissements scolaires.**

- Inscriptions du 13 mai au 13 juillet – quasiment 487 dossiers hors délais (15 pénalités perçues) – Proposition d'étendre la période d'inscription jusqu'au 31 juillet puis pénalité de 50 € (non appliquée jusqu'à présent).
- Service d'alerte SMS gratuit pour information sur les perturbations sur les circuits.
- Modification de la charte des transports scolaires pour pouvoir accueillir les enfants de Toussieux/Rancé dès lors qu'ils auront 3 ans dans l'année scolaire compte-tenu de l'obligation de scolarisation dès l'âge de 3 ans.
- Répartition des élèves inscrits par commune et établissement :  
PARCIEUX : 68 élèves au total soit 3.29%
- Rappel aux communes de bien transmettre les arrêtés de travaux pour anticiper les éventuelles déviations de lignes (scolaire & Saônibus).
- Proposition des cars Maisonneuve d'un véhicule fonctionnant au GNV (Gaz Naturel pour Véhicule) à partir de 2020.

### **2/ Evolution du réseau Saônibus au 2 septembre 2019 :**

- Simplification du tracé de la ligne 1 : Anse - Reyrieux centre
- Restructuration des tracés des lignes 2 et 3 (arrêt de la desserte de Reyrieux centre desservie par la Ligne1)
- Modification de la ligne A : Nouveau terminus à la gare des Echets à Trévoux Passerelle.
- Etude sur le Parc d'activité de Montfray et Zone Artisanale de la Gravière pour analyser la faisabilité technique et financière d'une desserte en lien avec la gare de Villefranche :  
Questionnaire envoyé le 16/09 – retour de 7/45 entreprises – et 54 questionnaires/427.  
Poursuite de l'étude pour résultats plus probants.
- Participation 12 mai 2019 Parcours du cœur : mise à disposition de navettes gratuites Massieux/Trévoux.
- Participation le 6 juin au Challenge mobilité : gratuité réseau Saônibus et locations Saônibike.

### **3/ Mise en accessibilité des arrêts de bus Saônibus :**

- Rappel : en 2015 : 72 arrêts à mettre en accessibilité/6ans.  
31 réalisés dont 10 en 2019. Pour 2020 : Trévoux, Reyrieux, Saint Didier école, Ste Euphémie école.  
Cofinancement avec le CD01 Reyrieux et Misérieux.

### **4/ Point sur le PLUi-H-D :**

Le 27 mai dernier le Conseil communautaire validait le transfert de compétence PLU des communes à la CCDSV mais 8 communes ont émis un avis défavorable. La compétence PLU demeure aux communes, prochaine échéance possible au 01/01/2021.

2 questions à traiter dans le prochain mandat 2020/2026 :

- Obligation de faire un Plan de Déplacements Urbains (PDU)

- Réalisation d'un nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH) sur 19 communes.

## **5/ Proposition de budget 2020 : Budget Général et Budget Annexe Transports**

Proposition inscription au DOB (débat d'orientation budgétaire) du Budget Général :

- En fonctionnement : réalisation du Plan de Développement Urbain sur 2 ans (30 000 €/2020 – 30000 €/2021)
- En investissement : poursuite de la mise en accessibilité des arrêts de bus (115 000 €/an en AP/CP) et poursuite des aménagements cyclables : 70 000 €/an (M. Aubert demandera à inscrire plus pour les aménagements cyclables)

Proposition inscription au DOB du Budget Annexe Transports :

- Les coûts d'exploitation du réseau Saônebus et transports scolaires
- Les coûts des études du BHNS pour la part CCDSV

Remarque sur l'équilibre du budget Annexe Transports :

Les dépenses de fonctionnement augmentent plus vite que les recettes.

La provision pour financer le projet de BHNS passe de 122k€ à 78k€. La participation aux études est de 3% des dépenses soit 55.2k€ en 2020/21.

Le Versement Transport évolue peu (1150k€). Insuffisant pour couvrir en même temps les évolutions en coût et services des transports urbains (771k€) et celles des transports scolaires

Quels leviers dès 2021 ?

- Participation du budget général ?
- Augmentation des ventes de titres
- Evolution du produit de Versement Transport lié au développement des activités économiques.

## **6/ Questions diverses :**

Mail de M. Collon (maire de ST Jean de Thurigneux) 2 points :

- Problème de surcharge des transports scolaire : résolu suite à réaffectation de circuits.
- Vote contre du PLUi : peur de se voir imposé des équipements et /ou des politiques urbanistiques et de logements non désirés.

Evocation du fait que les communes sur le territoire EST de la CC sont privés d'équipements « nobles » concentrés côté Saône (petite enfance) mais probablement sollicités pour des équipements type « aire de gens du voyage ». Il n'est pas souhaité refaire un débat sur ce point.

## **- Compte rendu commission action sociale du 5 novembre 2019**

- Présentation des conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations Val Horizon et Espace talançonnais. (01/06/2019 → 31/12/2023)
- Etat des lieux de la rentrée 2019 dans les crèches gérées par Val Horizon, l'Espace talançonnais et Léo Lagrange. (FAREINS : fréquentation inférieure aux attentes).
- Présentation du travail sur la plaquette petite enfance qui sera rééditée 2020.

## **● SMICTOM**

### **- Compte rendu du conseil syndical**

#### **Travail mené avec la CCDSV**

Une analyse du marché de collecte actuel ainsi qu'un rétro planning pour le renouvellement dudit marché ont été transmis à la CCDSV.

Le Bureau de la CCDSV a validé une étude réalisée par un bureau d'études externalisé sur des possibilités d'évolution du marché de collecte.

Le résultat de cette étude sera présenté entre le 15 et 20 janvier 2020 aux membres de la Commission « déchets ».

M. LACHAIZE, DGS de la CCDSV présent lors du Comité Syndical, précise que la Commission « déchets » sera composée des délégués actuels du SMICTOM (hormis ceux des communes de Chaleins et Messimy sur Saône) jusqu'aux élections.

M. LACHAIZE précise que le budget « déchets » aura un code service et sera intégré dans le budget principal.

### **Modification de l'indemnité de conseil**

Le Président précise qu'un travail important est mené avec la Trésorerie sur la gestion financière liée à la dissolution du Syndicat. Il propose ainsi de modifier le taux de cette indemnité fixée à 50 % à ce jour, et de la fixer à 75 %

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré donne son accord.

### **Pénalités appliquées à VEOLIA**

Un courrier a été envoyé à VEOLIA pour appliquer les pénalités sur les débordements des colonnes emballages.

VEOLIA a contesté le montant des pénalités et a envoyé un mémoire en réclamation. Les pénalités ont été recalculées pour atteindre 73 500 € HT.

Lors d'une deuxième rencontre le 4 octobre, VEOLIA a expliqué vouloir porter le dossier au tribunal administratif : l'argument principal était que la partie du marché concernant le dysfonctionnement correspondait à un montant de 43 500 € HT à l'année.

VEOLIA a proposé un protocole transactionnel, en diminuant le montant de ces pénalités à 25 000 € HT.

Les membres du Bureau ont validé ce protocole transactionnel qui permet de solder ce dossier avant la dissolution du SMICTOM. Ce montant a été déduit de la facture d'octobre 2019.

### **Projet de vente des anciens bureaux**

M. MONTESSUIT précise que la date de signature est prévue le vendredi 13 décembre 2019.

M. le Maire indique qu'un mail sera envoyé à M. MONTESSUIT pour lui signaler le laxisme du personnel de la déchetterie de Reyrieux. Expertise en cours sur matériel défectueux.

## **• Commune**

### **○ ADMINISTRATION GENERALE**

- Contrat d'assurance groupe Centre de Gestion ([délibération](#))

### **Objet : Délibération donnant mandat au président du centre de gestion pour l'engagement d'une consultation en vue de la conclusion d'un contrat d'assurance collective**

Le Maire rappelle à l'assemblée que :

Dans le cadre de l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984, le Centre de gestion de l'Ain a souscrit depuis plusieurs années un contrat d'assurance groupe pour couvrir les risques statutaires de ses collectivités affiliées. Celui-ci a été mis en place pour assurer une couverture financière complète des risques encourus par les Collectivités Territoriales et les Etablissements Publics en cas de décès, accidents du travail, maladies professionnelles, maladies ou accidents non professionnels et maternité de leurs agents titulaires et contractuels.

Ce contrat a été conclu dans le cadre des dispositions prévues par l'article 57 de la loi du 26 janvier 1984 et le décret 88-145 du 15 février 1988, à l'issue d'une mise en concurrence réalisée au cours de l'année 2016 dans le strict respect des règles applicables aux marchés publics d'assurances. Le marché a été attribué en dernier lieu au groupement CNP / GRAS-SAVOYE qui assure la couverture du risque et la gestion du contrat et ce, pour une durée ferme de 4 ans qui vient à échéance le 31 décembre 2020.

Ce contrat a donc été mis en place sur les bases suivantes :

- Prise d'effet des garanties au 1<sup>er</sup> janvier 2017, pour une durée ferme de quatre ans, avec faculté de résiliation annuelle par chacune des parties sous préavis de 6 mois.

- Une tarification variable selon le nombre d'agents affiliés à la CNRACL employés dans la Collectivité et la franchise retenue en maladie ordinaire. Pour les collectivités dont le nombre d'agents affiliés à la CNRACL employés est supérieur à 19, une tarification spécifique a été proposée en fonction de leur absentéisme.

La consultation à venir doit s'opérer dans un contexte juridique spécifique, en application du Code de la Commande Publique entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2019. En effet, la consultation des entreprises d'assurances devrait être lancée en procédure avec négociation, qui devra paraître au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) et au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE).

Dans le respect tant du formalisme prévu par le Code de la commande publique que des dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, le Centre de gestion doit justifier d'avoir été mandaté pour engager la procédure de consultation à l'issue de laquelle les collectivités auront la faculté d'adhérer ou non au contrat qui en résultera.

Aussi, le Maire propose-t-il à l'assemblée de donner mandat au Président du Centre de gestion de l'Ain pour procéder, au nom de la collectivité, à une consultation auprès des différents prestataires potentiels dans le respect du formalisme prévu par le Code de la commande publique.

L'assemblée est invitée à examiner les propositions qui viennent d'être formulées.

*Il est demandé au conseil municipal de :*

- *Décide d'étudier l'opportunité de conclure un (nouveau) contrat d'assurance pour la garantie de ses risques statutaires*
- *Décide pour cela de donner mandat au Président du Centre de gestion de l'Ain afin :*
  - *qu'il procède à la consultation des différents prestataires potentiels ;*
  - *qu'il conclut le cas échéant un contrat-groupe adapté aux besoins des collectivités mandataires ;*
  - *qu'il informe ces collectivités des caractéristiques du nouveau contrat-groupe, se fasse le relais de toute demande d'adhésion au dit contrat et qu'il prenne toute décision adaptée pour réaliser réglementairement la passation du marché susvisé.*

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.**

○ **FINANCES**

- Enfouissement réseaux chemin de la Charité : durée amortissement (délibération)

**Objet : Durée d'amortissement des subventions versées aux groupements de collectivités**

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'instruction budgétaire et comptable M14,
- L'arrêté relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

CONSIDERANT :

- La nécessité de fixer une durée d'amortissement pour les réseaux.

Le Maire expose qu'il convient de fixer la durée d'amortissement des subventions versées aux groupements de collectivités.

Le coût est de 86 000 € et cette somme est à amortir.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer la durée d'amortissement à 10 ans.**

### - **Décision modificative n°3 (délibération)**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'effectuer la modification suivante :

- en section d'investissement du budget communal 2019 :

| Compte                 | Montant      |
|------------------------|--------------|
| 020 dépenses imprévues | - 9 900,00 € |
| 2152 opération 354     | + 9 900,00 € |

(Mode doux et espaces verts)

- en section de fonctionnement du budget communal 2019:

| Compte                 | Montant    |
|------------------------|------------|
| 022 dépenses imprévues | - 900,00 € |
| 6688 frais bancaire    | + 900,00 € |

450 € x 2 (Frais prêts)

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.**

#### ○ **CADRE DE VIE**

##### - **Point sur les travaux**

**Mode doux :** Reste à réaliser les clôtures et enrobé local du club aquatique pour le lot 1, les gazons pour le lot 2. Chemin des Eguets un avaloir est à créer.

**Ecole :** les fondations sont en cours de réalisation pose de la dalle en janvier, hors d'eau et d'air prévus en février.

#### ○ **ECOLE**

##### - **Compte rendu du Conseil d'Ecole du 25 novembre 2019**

Ne disposant pas du compte rendu ce point est reporté au prochain conseil municipal

##### - **Subvention rased (délibération)**

Le Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) est une structure éducative pour apporter une aide aux enseignantes et élèves. Ils consistent en l'intervention de professeurs spécialisés et de psychologues scolaires en renfort aux équipes enseignantes, dans le but de prévenir mais surtout de pallier l'échec scolaire au sein des écoles primaires. Il apporte une aide aux enfants en difficulté au sein des écoles primaires.

La subvention est de 1 € par enfants soit environ 130 € pour l'année 2020. (Achat matériel et documents).

Il est proposé au conseil municipal d'octroyer une subvention d'1 € par enfants au RASED pour l'année 2020.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.**

#### ○ **ASSOCIATION**

##### - **Assemblée Générale Croq Menu**

###### Retour sur 2018-2019

Le bureau compte 4 parents bénévoles. Le logo a été modernisé grâce à l'aide d'Eric Berthelier.

87 familles ont été adhérentes avec 15 241 repas servis. La moyenne journalière a été de 70,56 enfants (mercredi et centre de loisirs compris).

Le pique-nique de fin d'année s'est déroulé dans le jardin de la cure le vendredi 5 juillet 2019 ; il était ouvert aux habitants du village. Moment convivial toujours apprécié malgré la forte chaleur.

L'association compte 4 salariées : Anne RICHARD qui gère les inscriptions, ménage, réunion du bureau, commandes et mise en place des repas tous les jours d'ouverture de la cantine. Chantal NOEL, Stéphanie PLASSE et Sylvie PREVOST qui assurent le service les jours d'école, sauf le mercredi.

Le rapport financier indique un nombre de repas en augmentation de 20 %.\_L'année se termine avec un solde négatif de 1433,02 € mais avec 4027,99 € de trésorerie.

Point sur l'année en cours : le prix du repas passe à 4,50 € suite à l'augmentation du fournisseur RPC.

La mairie agrandit la cantine qui s'est installée dans la salle polyvalente en juillet. Depuis la rentrée scolaire, les repas se déroulent en un seul service. La mairie a recruté Myriam CUZIN pour renforcer l'équipe.

Flavie ESPOSITO, Ulrich DUBOURGAIS et Emilie GUIGNARDAT sont eux aussi pour cette année des acteurs de la cantine. Pour une question d'organisation, les enfants sont répartis en 5 groupes, chaque groupe ayant un ou des adultes référents.

Un grand merci à la Mairie qui soutient financièrement et matériellement l'association (achats de chariots, vaisselle, matériel professionnel) et permet d'accueillir les enfants dans de bonnes conditions sur cette année de transition.

### **- Assemblée Générale Joujouthèque**

Les adhérents sont au nombre de 120 (familles, assistantes maternelles, collectivités).

La joujouthèque accueille parents et enfants lors des permanences habituelles (mardi après-midi, mercredi après-midi et samedi matin). Les mardis et jeudis matins sont réservés aux jeunes enfants.

La micro-crèche de Parcieux et la crèche de Reyrieux viennent jouer sur place et emprunter des jeux.

Une adhésion spéciale, souscrite par la Ludothèque de Civrieux, pour un emprunt de 30 jeux, a été mise en place, ce qui leur permet d'étoffer leur stock de jeux.

L'équipe de bénévoles est solide, renforcée par de jeunes mamans bien investies et soutenue par une dizaine d'adhérentes qui aident ponctuellement lors des permanences.

Manifestations de l'année 2018/2019 :

Opération Tricot'Ain : un franc succès pour l'habillage des arbres, en partenariat avec l'Espace et l'Ehpad de Reyrieux.

Bourse aux jouets 2018 : elle a bien marché, dans la salle polyvalente rénovée et très agréable.

Troc n'Roll : très belle progression cette année, avec une montée en gamme et davantage de beaux vélos.

Soirées jeux : environ une par mois, entre 12 et 18 joueurs à chaque fois, soirées ouvertes à tous, ados et adultes.

Rapport financier : La Joujouthèque remercie la Municipalité qui prête gratuitement le local et attribue de plus une subvention, ce qui permet de consacrer une somme très conséquente aux achats de jeux (plus de 5500 €).

### **- Grand p'tit déj : remise du chèque à l'association « Rêves »**

L'association "Grand p'tit déj" a remis un chèque de 2 000 euros, le 15 novembre dernier, à l'association REVES qui réalise les rêves d'enfants gravement malades. Ce montant correspond aux bénéfices réalisés par deux manifestations : p'tit déj et p'tit apéro, ainsi que d'un don de 1 000 euros de l'entreprise CMN ; cette somme a permis de réaliser le rêve de Timo, 7 ans, qui a passé un week-end à Disneyland avec sa famille.

#### ○ DIVERS

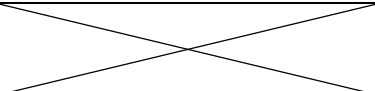
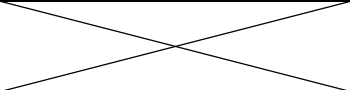
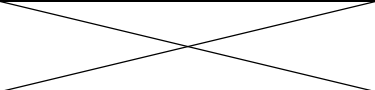
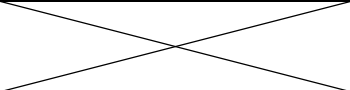
BHNS : M. le Maire indique que les communes ne seraient plus sollicitées financièrement : le montage financier du projet est porté par l'Etat, la Région, le Département, la Métropole et la Communauté de Communes ; toutefois, la commune devra prévoir des aménagements de voirie (entre autre devant l'école). Les études techniques par le cabinet EGIS vont débiter prochainement.

○ **QUESTIONS DIVERSES**

- SIEA : l'enfouissement et les raccordements électriques rue de la Charité vont se faire la 4<sup>ème</sup> semaine de janvier 2020. Les nouveaux lampadaires vont être installés sans coupure de courant sauf pour le lotissement Sycomore.
- Numéricâble : pas de réponse
- Changement de la canalisation d'eau sur toute la rue de l'Eglise prévu pour l'année prochaine.
- Problème de visibilité : « Zone 20 » route de Genay et panneau à déplacer.
- Le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique ne sera pas intégré par la Communauté de Communes. Le Syndicat va prendre un cabinet spécialisé pour traiter tous les actes administratifs.

**CLOTURE DE LA SEANCE : 21 H 00**

**La secrétaire de séance,**  
Nathalie BOUGAIN

|                   |   |                    |   |
|-------------------|---|--------------------|---|
| Vincent LAUTIER   |   | André MUT          |   |
| Michel BADOIL     |   | Hervé PERONNET     |   |
| Nathalie BOUGAIN  |   | Anne Lise PINTENO  |   |
| Xavier CHALANDON  |   | Annie SKRZYPCZAK   |  |
| Sophie DELSIGNORE |   | Dominique TALLON   |   |
| Laury DELAGE      |  | Nathalie TISSERAND |  |
| Jacqueline DUFOUR |   | Anthony WILLAUME   |   |
| Michèle FOLACHIER |   |                    |   |